



Mairie de
PRINQUIAU

Le covoiturage

Le covoiturage fait de plus en plus d'adeptes en raison de son caractère économique, écologique et convivial. Il permet non seulement de réduire les frais de déplacement et le nombre de véhicules sur les routes, mais c'est également une autre façon de rencontrer des personnes et de rendre le trajet plus agréable.



La commune de Prinquiau dispose de deux aires de covoiturage : rue de la Croix Joubert et route de la Chudais à la Houssière.

A ce jour, le territoire compte 18 aires de covoiturage. Elles sont idéalement situées pour simplifier vos mobilités au quotidien et les rendre plus vertes.

Retrouvez, sur les [cartes interactives](#) les 18 aires de covoiturage labellisées :

- › Sélectionnez en haut le pictogramme voiture ;
- › Cliquez à gauche sur le site souhaité pour le localiser précisément sur la carte.

Vous recherchez une voiture pour un trajet ? Vous avez de la place dans votre véhicule ? Vous souhaitez vous déplacer en réduisant vos frais, inscrivez-vous sur [le site de covoiturage du Conseil Général de Loire-Atlantique](#). 

Pourquoi des aires de covoiturage ?

- › **Encadrer la pratique et éviter les stationnements dangereux** et la présence de voitures ventouses gênantes ;
- › **Assurer la promotion du covoiturage** en les installant dans le paysage visuel des automobilistes, sur les trajets quotidiens, avec une signalétique visible et homogène.